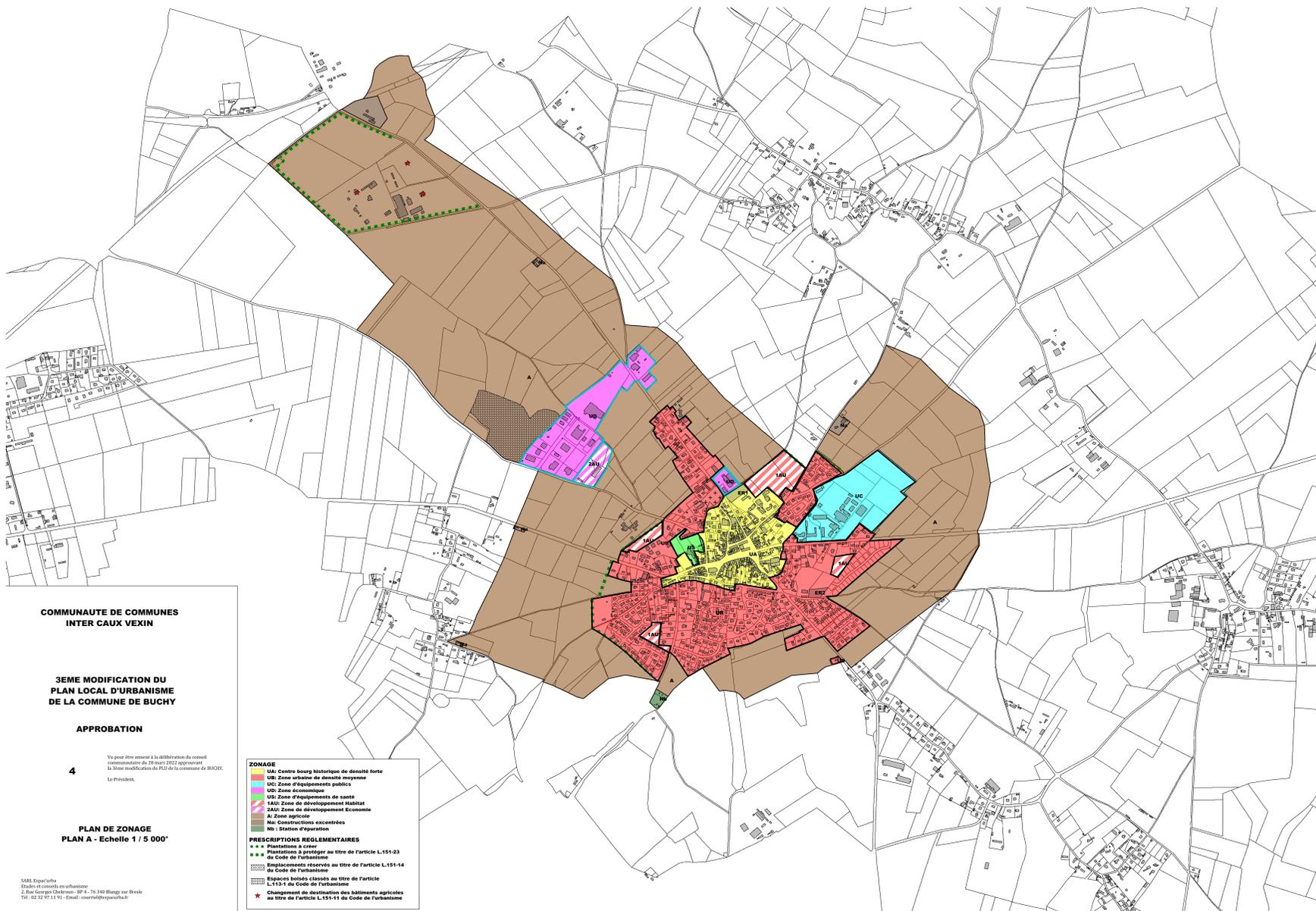


Commune de Buchy



- Droit de Préemption Urbain délégué à la commune
- Droit de Préemption Urbain communautaire (Zones UD, 2 AU)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTER CAUX VEXIN

3^{EME} MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BUCHY

APPROBATION

4

Vu pour être renvoyé à la délibération du conseil
communautaire du 20 mars 2022 approuvant
la 3^{eme} modification du PLU de la commune de BUCHY.
Le Président.

PLAN DE ZONAGE
PLAN A - Echelle 1 / 5 000'

SARL Epace'urbis
Bâtiment et conseil en urbanisme
2, Rue Georges Clémenceau - BP 4 - 76 340 Blangy sur Brevin
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : comorb@paceurbis.fr

- ZONAGE**
- UA: Centre bourg historique de densité forte
 - UB: Zone urbaine de densité moyenne
 - UD: Zone d'équipements publics
 - UAU: Zone de développement Habitat
 - 2AU: Zone de développement Economie
 - A: Zone agricole
 - NA: Constructions excentrées
 - NH: Station d'épuration
- PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**
- ● ● Plantations à créer
 - ■ ■ Plantations à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
 - ▨ Emplacements réservés au titre de l'article L.151-14 du Code de l'urbanisme
 - ▨ Espaces isolés classés au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme
 - ★ Changement de destination des bâtiments agricoles au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme

